

avait un que je manœuvrai toute la nuit avec un bambou. Je fis neuf lieues, il ne m'en restait plus que quatre et demie à faire pour arriver à la barre. Le jour venu, je débarquai : j'avais à peine mis pied à terre que j'entendis un fort bruit de rames, puis je vis passer deux embarcations..... C'était le général Ampudia qui descendait, accompagné de sa suite, pour aller s'embarquer à la Frontera, sur un navire qui devait le conduire à Vera-Cruz.

Je me cachai. Vers 5 heures du soir, je me remis en route, mais au bout d'une demie heure j'allais tourner une petite langue de terre, lorsque j'aperçois de nouveau les deux embarcations qui remontaient. Je poussai mon canot à terre. Les Mexicains me virent et me parlèrent de loin, me prenant sans doute pour un indien, mais je n'eus garde de leur répondre. Lorsqu'ils furent assez loin, je rentrai dans mon canot : à 2 lieues de la Frontera, une goëlette vint à passer et il me fallut débarquer encore. Je m'aventurai enfin une dernière fois sur le Tabasco, et j'arrivai à la barre, où se tiennent les navires prêts à partir. Il n'y en avait aucun. Je montai à la Frontera, où j'accostai une galiotte hollandaise. Le capitaine dormait : l'homme de quart refusa de le réveiller, mais je descendis moi-même dans la cabine. Mon accoutrement effraya d'abord le capitaine, qui du reste me fit très bon accueil. Je le pria d'envoyer prévenir le consul américain : mais il m'apprit que celui-ci était à un bal donné en l'honneur d'Ampudia. Le marin hollandais m'engagea à me rendre sur un brick américain qui était tout près de là. Arrivé au brick je laissai aller mon canot à la dérive, et montai sur le pont. Le capitaine était au bal, lui aussi, mais je me nommai au second en le priant de faire prévenir le consul et le capitaine. Ils ne vinrent ni l'un ni l'autre, et recommandèrent au second de me cacher avec le plus grand soin, et de me faire passer pour un marin déserteur qui demandait à reprendre son service. Le lendemain le consul me fit dire qu'il me fournirait tout ce qui me serait nécessaire : mais qu'il ne ferait rien en sa qualité de consul. Il usa cependant de toute son influence pour faire partir immédiatement le navire qui devait demeurer là encore un ou deux jours. Le lendemain de mon arrivée à la Barre, donc, nous mîmes à la voile, et bientôt je vis se perdre dans le lointain cette terre mexicaine dans laquelle avait déjà été creusé mon tombeau.

FIN.

HISTOIRE critique et législative de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement en France, par M. Henry de Riancey, 2 vol. in-8, chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Prix, 10 fr.

Ainsi que l'auteur se hâte de le dire, ce livre n'est pas une œuvre de polémique, c'est une histoire remontant aux origines de la France, c'est au berceau même de notre nationalité qu'il prend « la liberté d'enseignement pour nous en faire suivre toutes les phases, depuis la gloire, règne de Charlemagne, dont elle est sœur, jusqu'à nos jours. Son existence avant et depuis la révolution française, les différentes « universités » auxquelles elle donne successivement naissance, et qui essaient de l'absorber à leur tour, les protestations qui fatiguèrent la restauration, et les promesses de 1830, jusqu'au fameux projet de loi de 1844, et tout cela les lois et l'histoire à la main, les annales du despotisme universitaire et les annales de la liberté en regard, avec leurs constitutions et leurs luttes, leurs travail incessant et leurs défenseurs respectifs, voilà « l'histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement » de M. de Riancey.

Nous n'avons rien à ajouter au sommaire de cette ouvrage ; en avoir donné l'analyse, quoique bien imparfaite, c'est en faire connaître la portée, et le nom de l'auteur nous dispense d'en relever les beautés de style et d'exécution. Qu'il nous suffise de dire que ce livre est un gage de triomphe de plus pour la cause catholique, et une belle page ajoutée à la réputation littéraire de son auteur.

☞ Nous aurions dû annoncer dans notre feuille de mardi dernier, que Mgr. de Montréal avait remis entre les mains de M. le coadjuteur, J. Ch. Prince évêque nommé de Martyropolis, des lettres qui le nomment Vicaire-Général du diocèse. C'est encore par inadvertance que cette nouvelle ne se trouve pas dans le *Bulletin*.

POSTSCRIPTUM.

Nous apprenons, dit le *Morning-Courier* de ce matin, qu'il y a eu un trouble sérieux à Québec parmi les Irlandais. Il paraît que mercredi dernier, il y eut procession et illumination, en l'honneur de la délivrance d'O'Connell. Sur le refus que firent quelques uns d'illuminer, leurs maisons, furent attaquées. On fit feu des maisons sur les assaillans et plusieurs d'entre eux furent tués. Il faut convenir que c'est une bien triste manière de faire et de terminer une réjouissance.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ *facteur d'orgues*, informe respectueusement MM. les Curés, et Marguilliers qu'il est prêt à entreprendre des ORGUES de toutes dimensions aux conditions les plus favorables pour le paiement. Il soumettra son ouvrage aux connaisseurs, dans cet art, si on l'exige ; et si l'instrument n'est pas conforme au désir, il s'oblige à le garder.

JOSEPH CASAVANT.

Stc. Thérèse de Blainville, 9 octobre 1844.

AVIS AUX FABRIQUES.

SI QUELQUE FABRIQUE avait besoin d'un ORGANISTE, ou de peintures, *transparents* etc. pour l'ÉGLISE ; elle n'a qu'à s'adresser au Bureau de cette feuille.

Montréal, 8 octobre 1844.—t.f.p.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Evêché.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSEI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
New-York. }
Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en *fabrique* ».

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques, Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre *accompagnés des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur)*, seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRONON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 7d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.